

FICHE TECHNIQUE HE Manœuvre (de consignation)

▲ **Rôle de l'habilité au sens de la NF C 18-510** : Chargé de manœuvres HTA ou HTB.

Attention : il existe des manœuvres d'exploitation et des manœuvres de consignation. Le nom de l'habilitation est le même bien que les opérations sont très différentes.

▲ **Périmètre de l'habilité** : Nécessite des compétences en électricité : **oui** / Tension des installations supérieure à 1000 V / Ne réalise que des manœuvres, à l'exclusion de toute autre opération / A une fonction d'encadrement : non / Doit être encadré par un autre habilité : oui (HC) / HE Manœuvre recouvre une autre habilitation : non.

▲ **Exemples de métiers concernés** : Electricien.

▲ **Exemples d'opérations réalisées** : Consignations et déconsignations, uniquement sur ordre d'un chargé de consignation. Voir § 11.5.2 de la NF C 18-510.

▲ **Exemples d'installations concernées ou d'opérations** (photos ci-dessous) :



▲ **Equipements personnels à minima nécessaires pour la formation*** (inter et intra-entreprise) :

Vêtements de travail couvrants Outillage isolé (NF EN 60900), cadenas de consignation Dispositif de MALT/CC (NF EN 61230) Vérificateur d'absence de tension (NF EN 61243-1 ou NF EN 61243-2) Nappe isolante classe ≥ 1 (NF EN 61112) et pinces isolées si nécessaire Tabouret isolant et perche (NF EN 62193 ou NF EN 50508) Gants isolants classe ≥ 1 (NF EN 60903) Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397) Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).

* En application des articles R4321-1 à 5 du Code du Travail, les équipements de travail et les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur pour le travail, et pour suivre la formation dans l'entreprise ou en centre de formation. La formation pratique doit porter sur le travail réel de l'opérateur et les équipements choisis par l'employeur doivent être en adéquation. Certaines protections ne sont pas classées pour la Haute Tension : l'employeur doit néanmoins s'assurer d'une tension d'épreuve suffisante pour les opérations envisagées.

▲ **Moyens à minima nécessaires pour la formation** (inter et intra-entreprise) :

Local avec cellules HT à consigner (le courant sera coupé dans la totalité d'un bâtiment au moins) ou ouvrage de production ou de transport HT Schémas électriques de l'installation utilisée Instructions de sécurité écrites de l'employeur Formulaires d'attestations de consignation (1 & 2 étapes) Fiches de manœuvres Fiches de messages collationnés Balisage de chantier électrique Salle avec tables et chaises, écran ou mur permettant la vidéo-projection, et tableau papier ou effaçable.

▲ **Niveau de technicité ou d'exigence de la formation** : 3 (sur une échelle de 1 à 4).

▲ **Durée préconisée** (formation + évaluation) : Initiale = 3 jours / Renouvellement = 2 jours.

▲ **Profils compatibles dans la même session de formation** : H1, H2, HC, HE Mesurage, HE Vérification, HE Manœuvre (d'exploitation). Total de 12 évaluations maximum par groupe sur 1 jour.

▲ **Habilitations supplémentaires cohérentes avec le profil** : Aucune.